



COMITE SPORTIF BOULISTE 71

CHAMPIONNAT FEDERAL « VETERANS » 2020

MARDI 02 JUIN et JEUDI 04 JUIN à MÂCON (OMB)

Ce championnat disputé en quadrettes est réservé aux joueurs âgés d'au moins 60 ans (nés en 1959 ou avant pour cette saison). Il sera organisé par L'OLYMPIQUE MACON BOULES et qualifiera 2 équipes pour les Championnats de France qui se dérouleront les 11-12-13 septembre 2020 à BRIVES CHARENSAC (43).

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Elle se déroulera sur deux jours : le mardi 02 juin, le premier tour qualifiera 16 équipes pour le deuxième tour qui aura lieu le jeudi 04 juin.

Le mardi 02 juin, toutes les parties (poules et cadrages éventuels) seront limitées à 13 points ou 2h00. Début des parties : 8h00.

Le jeudi 04 juin, la compétition débutera le matin à 9h30 (parties en 2h00) en élimination directe et se poursuivra l'après-midi (2 parties) à partir de 14h.

REGLEMENTATION

Toutes les équipes seront constituées de 4 ou 5 joueurs appartenant à la même ASB-ESB.

Composition des équipes :

- 1 seul joueur de 1^{ère} ou 2^{ème} division autorisé par équipe.
- Au minimum, 2 joueurs de 4^{ème} division inscrits par équipe.

CADRES de JEU (idem Féminines) à RESPECTER

Tous les joueurs de l'équipe devront **obligatoirement** porter une tenue uniforme (haut).

Tous les participants devront être en possession d'une licence réglementaire : licence V, cachet médical obligatoire dès le début de la compétition, photo récente, tampon du club à cheval sur la photo, signature du joueur.

Les arbitres désignés pour la compétition auront le devoir de contrôler les licences avant le début de celle-ci et d'appliquer le règlement le cas échéant.

ENGAGEMENT : 30 €/quadrette

INSCRIPTIONS

Les fiches d'engagement CSB 71 correctement remplies (mentionnant les noms, prénoms, division, n° de licence, nom de l'ASB-ESB, date et lieu de naissance) seront reçues jusqu'au **mardi 19 mai 2020** (délai de rigueur) au siège

CSB 71 – Boulodrome des Trappistines – 31 rue Pillet – 71000 MÂCON

Elles devront obligatoirement être accompagnées d'un chèque de 30 € par quadrette. Ne faire qu'un seul chèque par société, libellé à l'ordre du CSB 71. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

INDEMNITES ET RECOMPENSES

Mardi 04 juin : 20 € par partie jouée et gagnée en poule. 25 € en cadrage.

Jeudi 06 juin : 1^{ère} qualificative : 25 €. 2^{ème} qualificative : 30 €. Partie finale : 40 €.

Challenges attribués par le CSB aux joueurs qualifiés.

LE BUREAU DU CSB 71